



# La preuve par Membratec

Pour ceux qui ne sont pas encore convaincus qu'un site bien référencé permet d'obtenir un contrat de 800 000 francs de l'autre côté de la planète.

François Praz

Lorsque l'on est une importante entreprise établie en Polynésie française et que l'on veut offrir aux habitants de ces îles des équipements destinés à la production d'eau potable, qui appelle-t-on? La réponse paraît assez convenue: le groupe français Vivendi, l'un des géants mondiaux du secteur. Mais lorsque ledit géant vous répond qu'il n'est pas en mesure de vous fournir ces installations, que fait-il?

Il décide de ne pas vous laisser dans l'embarras et cherche sur le Net l'adresse de l'un de ses concurrents pour que l'entreprise qui l'a contacté (Cegelec, en l'occurrence) puisse malgré tout respecter la pluralité des

candidatures que suppose une telle mise au concours.

Grâce aux bons offices de Conchita.ch, fournisseur d'accès installé, comme elle, dans le Technopôle de Sierre, Membratec bénéficie d'un bon référencement. Son nom apparaît sur la première ou la deuxième page du moteur de recherche usuel de Cegelec. Malgré ce concours de circonstances des plus favorables, rien n'était encore joué. «Pour l'obtention de ce contrat, explique Emmanuel Bonvin qui dirige Membratec, nous étions opposés à une entreprise locale. Nous partions avec un handicap, puisque notre concurrent bénéficiait d'accords douaniers. En tant que Suisses, nous étions imposés à

hauteur de 10%. Ce qui n'est pas si mal si l'on pense qu'une entreprise américaine l'aurait été à 100%!»

Après examen des offres, l'entreprise valaisanne est mandatée pour la fourniture d'unités d'ultrafiltration destinées à traiter les eaux de surface (bien plus troubles que celles des beaux lagons tahitiens). Montant du contrat: 800 000 francs. Vu l'importance de la somme et considérant le fait que ses commanditaires ne sont encore pour lui qu'une voix au téléphone, le prudent chef d'entreprise prend la précaution de vérifier le sérieux de ses clients. «Nous ne nous étions jamais rencontrés. Nous n'avions échangé que des fax et des courriers électroniques. J'ai

contacté quelques personnes et, comme notre milieu est assez petit, je me suis vite aperçu que nous avions affaire à des interlocuteurs solides. De plus, notre mandant était Cegelec lui-même, qui emploie 250 personnes sur place.»

Rassuré, le directeur lance le processus de fabrication des machines. Celles-ci utilisent des membranes qui filtrent mécaniquement les impuretés contenues dans l'eau brute. Ces tamis dont les orifices ont une taille d'environ 100 millièmes de millimètre éliminent efficacement les limons, les bactéries et les virus sans adjonction de produits chimiques. Les installations construites fourniront respectivement 700 et 2200m<sup>3</sup> par jour. De quoi approvisionner en eau potable de 3000 à 10 000 personnes.

Après la mise en fonction des deux centrales, le client est venu en prendre livraison en Suisse en novembre 2002. Ce fut le premier contact direct! Les machines ont ensuite été expédiées en Polynésie par cargo. Deux ingénieurs s'y rendront ce printemps pour procéder au montage et à la mise en service.

[www.wateryear2003.org](http://www.wateryear2003.org)

## Première à l'export

Créée en 1997, Membratec concentre pour l'instant l'essentiel de ses activités sur la Suisse. La société de Sierre emploie une dizaine de personnes et recourt à plusieurs sous-traitants. Des commerciaux sont chargés d'approcher les prescripteurs (les bureaux d'ingénieurs, les communes et les chimistes cantonaux). «Entre le renouvellement des machines exist-

tantes et la construction d'installations neuves, le potentiel est de cinq à six centrales par an pour notre pays», explique Emmanuel Bonvin. Au terme du dernier exercice, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élevait à près de trois millions de francs. L'année 2003 a été placée sous le signe de l'eau au niveau international. Ce qui n'est sans doute pas inutile, lorsque l'on sait que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que plusieurs millions d'individus meurent chaque année à la suite de maladies causées par des eaux insalubres.



Emmanuel Bonvin